



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD
☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 030-213000276-20230316-2023_03_08-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, SOENEN Bernard, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, BENOI Bruno, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, DESTRUEL Benjamin.

Absents : LOBIER Monique, ANESI Joëlle, TALARON Christophe, BERNARD Clémence, FREVILLE Franck, CARLE Pierre,

Procurations : de M. TALARON à M. MAERTEN, de Mme BERNARD à Mme FRONT, de M. FREVILLE à M. MAURIN, de M. CARLE à Mme BINAND

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 4

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2023_03_08 : Travaux au cimetière. Approbation du programme des travaux et de son coût.

Choix de l'entreprise.

Rapporteur : Anne VEZY

Mme Vezy rappelle que des travaux sont prévus au cimetière communal pour la rénovation et l'extension du mur d'enceinte.

Une 1^{ère} tranche a eu lieu en 2022 qui a consisté en la démolition et la reconstruction du mur qui menaçait de s'effondrer chemin du Carriol.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il convient maintenant de poursuivre les travaux le long du chemin de un mur à la place du grillage présent. Ce mur ira jusqu'au bout du chemin soit une longueur de 70 m. Il est aussi nécessaire de reprendre tous les poteaux existants.

Un devis a été établi par l'entreprise Guerinoni pour un montant des travaux de 51 667.20 € HT.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité (20 voix pour),

décide :

- d'approuver le programme de travaux d'édification d'un mur au cimetière pour un montant de 51 667.20 € HT
- d'accepter le devis proposé par l'entreprise Guerinoni

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.

Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE

